

E 2200 Turin 1/39

*Le Président de la Confédération, F. Frey-Hérosé,
à l'Envoyé extraordinaire de Suisse à Turin, A. Tourte*

L

Berne, 25 février 1860

Votre très honorée lettre du...¹ rapporte que Monsieur le Comte de Cavour vous avait fait l'observation que lors de la guerre de l'année passée la Suisse avait montré beaucoup plus de sympathie pour les Autrichiens que pour les Italiens. Je suis persuadé que vous avez fait votre possible pour redresser cette opinion erronée, mais comme il paraît que c'est une opinion assez généralement répandue, et que Monsieur le Dr Arèse a parlé dans le même sens à Paris, je viens vous prier de rectifier à chaque occasion une pareille erreur.

Si la Suisse avait des sympathies, elles étaient certes en faveur de la liberté et de l'Italie, mais elle n'a pas pu se laisser guider dans ses actions par la sympathie, il a fallu qu'elle observe la plus stricte neutralité envers les deux parties combattantes.

On parle d'ovations dont les réfugiés autrichiens auraient été l'objet, mais il n'en est rien, et si malheureusement un plus grand nombre de réfugiés italiens eût été forcé de chercher asile en Suisse, ceux-ci n'auraient certainement pas été plus mal reçus, au contraire, malgré que la confiance ait été un peu ébranlée envers eux, parce que des neuf garibaldiens, aussitôt qu'ils ont été mis en liberté par parole d'honneur à ne pas s'éloigner sans permission, quatre s'étaient évadés le lendemain, un Franzoni, un Calvi, un Vericelli, les trois de Milan, et un Fini, de Salo. Par rapport aux compliments que l'Empereur d'Autriche a fait à notre

1. Du 9 février 1860 (E 2200 Turin 1/39).



Chargé d'affaires à Vienne on a beaucoup exagéré l'importance et on se plaît à exploiter cet acte de politesse contre la Suisse.

Les bateaux à vapeur sardes ont le premier, avec leurs matelots, trouvé un asile en Suisse, et on leur a donné libre cours aussitôt que possible et sans le consentement de l'autre partie belligérante, oui même contrairement à son avis, ce qui nous a valu des reproches de sympathies pour l'Italie et d'*actions* contraires aux intérêts de l'Autriche.

Nous avons acheté les bateaux à vapeur autrichiens, mais nullement pour être agréable à l'Autriche, mais parce que nous avons trouvé cet achat dans le haut intérêt politique, militaire et commercial de la Suisse et du canton du Tessin en particulier, qu'on tâchait alors de corrompre depuis Milan en y lançant des proclamations qui l'invitaient à se séparer de la Suisse et à se réunir à la Lombardie. Que dirait Genève, que dirait Vaud, si tous les bateaux à vapeur sur le lac de Genève appartiendraient [sic] à une puissance étrangère, si on dépendrait [sic] entièrement d'elle?

Je n'ai pas besoin de vous développer cette affaire plus au loin, vous sentez déjà les motifs.

Votre dépêche chiffrée: R à H: vient d'arriver.²

2. *Non retrouvée.*